Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260320-D2026_002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
16 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
23 mars 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle AR GALON, Place de Guillaumes en Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : -
Procurations : -
Secrétaire de séance : MARINE MIHALEVICH

Délibération N°2026/002
FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 20 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

MAIRIE de SAINT-SEGAL 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance

Marine MIHALEVICH

MAIRIE de SAINT-SEGAL 29 (Finistère)